

RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ APRÈS-GUERRE

À PROPOS DE CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LA RSS

Ce document d'information examine le rôle de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans les contextes d'après-guerre, en analysant comment la RSS peut remédier les séquelles d'une invasion territoriale illégale, ainsi que les faiblesses structurelles qui la précédaient, afin de soutenir le développement d'un secteur de la sécurité qui soit à la fois efficace et responsable. Le document d'information aborde l'influence des conditions extérieures et des choix stratégiques des États d'après-guerre sur la RSS. Il présente la manière dont la RSS contribue à la transformation des acteurs du secteur de la sécurité et précise leurs rôles, structures et fonctions dans le contexte d'après-guerre. Enfin, il explore les processus internes de réforme visant à reconstruire les institutions et à rétablir la bonne gouvernance du secteur de la sécurité.

CE DOCUMENT D'INFORMATION RÉPOND AUX QUESTIONS SUIVANTES :

| | |
|--|-----|
| Quels sont les fondements juridiques internationaux de la RSS après-guerre ? | . 2 |
| Pourquoi la RSS est-elle pertinente dans les contextes d'après-guerre ? | . 3 |
| Quelles sont les principales stratégies externes des États d'après-guerre pour mener la RSS ? | . 5 |
| Comment les acteurs du secteur de la sécurité peuvent-ils contribuer à la RSS après-guerre ? | . 6 |
| Comment la RSS après-guerre peut-elle améliorer l'efficacité du secteur de la sécurité ? | . 7 |
| Comment la RSS après conflit peut-elle renforcer la responsabilité au sein du secteur de la sécurité ? | . 8 |

À PROPOS DE CETTE SÉRIE

Les documents d'information sur la RSS fournissent une introduction concise à certaines questions liées à la bonne gouvernance du secteur de la sécurité (GSS) et à la réforme du secteur de la sécurité (RSS). Cette série résume les débats actuels, définit les termes clés et révèle les tensions centrales dans ces domaines en s'appuyant sur un large éventail d'expériences internationales. Les documents d'information sur la RSS ne cherchent pas à promouvoir des modèles, politiques ou propositions spécifiques en matière de gouvernance ou de réforme, mais proposent une liste de références additionnelles offrant aux personnes intéressées la possibilité d'approfondir leurs connaissances sur chaque sujet. Ils constituent des ressources utiles pour les acteurs de la gouvernance et de la réforme du secteur de la sécurité qui cherchent à comprendre et à appréhender de façon critique les approches actuelles en la matière.

DCAF, le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève se consacre à l'amélioration de la sécurité des États et de leurs citoyens dans un cadre de gouvernance démocratique, d'état de droit, de respect des droits de l'homme et d'égalité des genres. Depuis sa création en 2000, le DCAF contribue à rendre la paix et le développement plus durables en aidant les États partenaires et les acteurs internationaux qui soutiennent ces États à améliorer la gouvernance de leur secteur de la sécurité grâce à des réformes inclusives et participatives. Il crée des produits de connaissances innovants, encourage les normes et les bonnes pratiques, fournit des conseils juridiques et politiques et soutient le renforcement des capacités des acteurs étatiques et non étatiques du secteur de la sécurité.

Le DCAF tient à remercier

Mariia Kostiv pour la rédaction ;
Gabriela Manea, Upasana Garoo,
Anne Bennett, Graham Thompson,
Marianne Ducasse-Rogier, Alan Bryden,
Floris de Klerk Wolters, Marta Ghittoni pour
leurs commentaires et leurs révisions ;
Aleksandra Vojvodic pour la traduction en
français ; Ioan Nicolau pour l'édition en français ;
et Petra Gurtner pour la mise en page et
le graphisme.

Rédactrice de la série

Gabriela Manea

© DCAF

Les documents d'information sur la RSS sont
disponibles gratuitement sur le site
www.dcaf.ch

Les utilisateurs peuvent copier et distribuer ce
matériel à condition de mentionner le DCAF.
Usage non commercial uniquement.

Pour citer cette publication

DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance
du secteur de la sécurité. Réforme du secteur
de la sécurité après-guerre.
Série Documents d'information sur la RSS.
Genève : DCAF, 2025.

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur
de la sécurité, Genève
Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
CH-1202 Geneva
Switzerland

✉ info@dcaf.ch
☎ +41 22 730 94 00



www.dcaf.ch

QUELS SONT LES FONDEMENTS JURIDIQUES INTERNATIONAUX DE LA RSS APRÈS-GUERRE ?

Ce document d'information examine le rôle de la réforme du secteur de la sécurité (RSS) à la suite de l'emploi de la force par un État contre un autre, en violation de l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies (1945), sans justification telle que la légitime défense prévue à l'article 51 ou une autorisation du Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte, et mené dans un but de conquête territoriale, de changement de régime ou de domination stratégique. Dans un tel contexte, la période d'après-guerre désigne la phase qui suit une guerre d'agression, cette dernière étant marquée par une invasion à grande échelle, des destructions massives et de graves conséquences humanitaires. Ces actions engagent la responsabilité internationale de l'État au regard du droit international et, compte tenu de leur nature, de leur gravité et de leur ampleur, peuvent également engager la responsabilité pénale individuelle pour crime d'agression, applicable aux dirigeants politiques ou militaires qui planifient, préparent, initient ou exécutent de tels actes. Pendant la période qui suit la

FIGURE 1 L'ÉVOLUTION DES INTERPRÉTATIONS JURIDIQUES DE LA GUERRE EN DROIT INTERNATIONAL

En 1899 et 1907, les Conventions de La Haye ont codifié les règles régissant la conduite de la guerre entre États, notamment l'obligation de procéder à une déclaration formelle de guerre avant les hostilités, les moyens et méthodes de combat, ainsi que le traitement des prisonniers et des civils.

En 1945, la Charte des Nations Unies, en son article 2, paragraphe 4, interdit aux États de menacer ou d'utiliser la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout autre État. Les seules exceptions sont le droit à la légitime défense (article 51) et l'usage de la force autorisé par le Conseil de sécurité des Nations Unies en vertu du Chapitre VII de la Charte.

En 1945, la Charte du Tribunal militaire international a introduit les crimes contre la paix, établissant le principe de la responsabilité pénale individuelle pour la planification, la préparation, l'initiation ou la conduite d'une guerre d'agression, ou d'une guerre en violation des traités internationaux.

En 1949, les Conventions de Genève ont codifié les principes fondamentaux du droit international humanitaire (DIH) et introduit la notion de conflit armé, englobant à la fois les conflits armés internationaux tels que les guerres déclarées et les conflits armés entre deux États ou plus, même en l'absence de déclaration formelle de guerre (article commun 2), ainsi que les conflits armés non internationaux survenant à l'intérieur d'un même État (article commun 3).

En 1974, la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies a donné une définition de l'agression et énuméré les actes qui, indépendamment d'une déclaration formelle de guerre, atteignent cette qualification (article 3). L'article 5, paragraphe 2, a établi que la guerre d'agression constitue un crime contre la paix.

En 2010, la Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, tenue à Kampala en Ouganda, a adopté des amendements introduisant une définition juridique du crime d'agression, établissant la responsabilité pénale individuelle pour la planification, la préparation, l'initiation ou l'exécution d'un acte d'agression qui, par son caractère, sa gravité et son ampleur, constitue une violation manifeste de la Charte des Nations Unies (article 8 bis du Statut de Rome de la Cour pénale internationale).

guerre d'agression, l'État ayant été attaqué cherche à reconstruire son secteur de la sécurité, souvent dans le cadre plus large d'un effort visant à restaurer et à consolider la gouvernance démocratique, affectée par l'imposition de la loi martiale. Dans un tel contexte, la RSS constitue un élément essentiel, bien que souvent remis en cause, du relèvement et de la reconstruction de l'État après-guerre. La portée et les priorités de ces processus sont déterminées par l'environnement politique et juridique dans lequel la guerre a eu lieu.

D'une part, l'introduction de la notion de *conflit armé* dans les Conventions de Genève (1949) reflétait un effort d'après-guerre visant à étendre le champ d'application du droit international humanitaire (DIH) aux nouvelles formes émergentes de conflit, tant entre États qu'à l'intérieur de ceux-ci. Cette définition visait à assurer la protection des victimes de la violence telles que les blessés, les malades, les prisonniers de guerre et les civils, ainsi qu'à permettre l'accès des organisations humanitaires, à savoir le Comité international de la Croix-Rouge ou tout autre organisme humanitaire impartial, afin qu'elles puissent venir en aide aux populations affectées, indépendamment des parties au conflit. D'autre part, le terme *guerre d'agression* est utilisé pour décrire une violence interétatique à grande échelle, caractérisée par une violation manifeste de la Charte des Nations Unies, qui engage la responsabilité juridique devant les tribunaux internationaux.

Pour plus d'informations sur la réforme du secteur de la sécurité en post-conflit, veuillez consulter la document d'information : [Réforme du secteur de la sécurité dans la consolidation de la paix post-conflit](#)

POURQUOI LA RSS EST-ELLE PERTINENTE DANS LES CONTEXTES D'APRÈS-GUERRE ?

Pendant la période d'après-guerre, un État fait face à des défis sociaux, politiques et économiques complexes. Souvent, les capacités institutionnelles sont faibles, l'autorité est fragmentée et la confiance du public dans la gouvernance est profondément érodée, notamment en ce qui concerne le secteur de la sécurité. Les forces de sécurité peuvent être divisées, tandis que des milices irrégulières, des forces d'occupation ou des structures supplétives exercent encore un contrôle sur certaines parties du territoire. Dans de telles conditions, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) doit naviguer à travers cette instabilité pour rétablir un commandement unifié, reconstruire la confiance et rétablir un secteur de la sécurité légitime et responsable, placé sous le contrôle démocratique civil. Pour être durable, la RSS doit également s'attaquer aux conséquences plus profondes laissées par la guerre, qui peuvent inclure des traumatismes collectifs, des griefs non résolus, et un manque de légitimité des acteurs de la sécurité dans les communautés affectées par l'occupation, la violence ou les déplacements forcés.

La réforme du secteur de la sécurité (RSS) en période d'après-guerre se déroule généralement en parallèle avec d'autres processus liés à la sécurité et à la gouvernance, tels

que le désarmement, la démobilisation et la réintégration (DDR) ; la réconciliation ; la justice transitionnelle ; ainsi que des réformes constitutionnelles ou légales. Si des opérations internationales de maintien ou de surveillance de la paix sont présentes, elles peuvent apporter un soutien transitoire à la Un État en voie de rétablissement après une guerre d'agression dispose de plusieurs mécanismes judiciaires et non judiciaires pour poursuivre la responsabilité juridique des crimes de guerre et autres violations graves du droit international. Les tribunaux internationaux, hybrides et nationaux peuvent tous être chargés de poursuivre les auteurs présumés de ces actes. Ces efforts de mise en œuvre de la responsabilité pénale s'insèrent souvent dans des processus plus larges de justice transitionnelle, de recherche de la vérité et de réforme institutionnelle, contribuant ensemble à restaurer l'État de droit, lutter contre l'impunité et renforcer la légitimité des institutions de gouvernance et de sécurité post-conflit.

Pour être efficace, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) en période d'après-guerre doit s'aligner sur les dynamiques politiques locales et l'évolution des conditions de sécurité. Cela exige une approche contextuelle et centrée sur les populations, conçue pour garantir que les réformes soient inclusives, légitimes et responsables. L'implication d'une diversité d'acteurs, y compris les femmes, la société civile et les communautés locales, permet d'adapter les réformes aux besoins réels sur le terrain et contribue à instaurer la confiance publique. Il est également essentiel de prendre en compte les conséquences psychologiques et sociales de la violence, tant au sein des institutions de sécurité que parmi les populations affectées, afin de restaurer un sentiment partagé de confiance dans l'environnement sécuritaire après-guerre. L'enchaînement et la mise en œuvre des réformes doivent être guidés par le principe de la propriété locale, afin qu'elles reflètent les priorités de la société émergente de la guerre. Ainsi, la RSS peut contribuer de manière significative à la paix durable, à la justice et à la gouvernance démocratique (voir Figure 2).

Dans les contextes d'après-guerre, la réforme du secteur de la sécurité (RSS) comporte généralement deux phases interdépendantes : une restauration des fonctions de sécurité de base, et une transformation structurelle des cadres institutionnels, juridiques et de gouvernance. Ces phases ne sont pas strictement séquentielles et sont étroitement liées, car une reconstruction sans réforme risque d'ancrer les mêmes pratiques qui ont contribué à la guerre, tandis qu'une réforme sans reconstruction peut être dépourvue de la capacité opérationnelle nécessaire pour s'imposer (voir Figure 3).

Néanmoins, après des hostilités, des violences systémiques ou une occupation, la priorité immédiate est donnée à une phase de reconstruction du secteur de la sécurité, centrée sur le rétablissement de la capacité opérationnelle et des fonctions de base du secteur de la sécurité, ainsi que sur la restauration de l'ordre public et de l'autorité de l'État sur les territoires affectés. Cela inclut généralement la reconstitution des fonctions essentielles de sécurité telles que la police, la gestion des frontières et la défense territoriale, qui sont cruciales pour stabiliser l'environnement sécuritaire immédiat et créer des conditions favorables à la réforme. Cependant, ce processus comporte des risques importants s'il est mené sans une planification globale et adaptée au contexte. Les

FIGURE 2 DÉFIS DE LA RSS APRÈS-GUERRE

| | |
|---------------------------|---|
| RESPONSABILITÉ | Pendant la guerre, les acteurs du secteur de la sécurité, tels que les forces armées, les services de renseignement et la police, opèrent souvent avec un important degré d'autonomie. Dans un contexte d'après-guerre dépourvu de contrôle, les dirigeants civils peuvent également utiliser ces acteurs pour consolider leur pouvoir politique, sous prétexte que cela soit nécessaire pour maintenir la stabilité ou assurer la survie. Des risques tels que l'utilisation par les élites, la militarisation de la direction civile, ainsi que l'affaiblissement ou la cooptation des institutions de contrôle constituent d'importants obstacles structurels à l'établissement d'un contrôle civil démocratique. De plus, cet objectif est souvent relégué au second plan par des États confrontés à des défis plus immédiats, comme la reconstruction matérielle. |
| TRANSPARENCE | Les périodes prolongées d'état d'urgence ou de loi martiale imposées durant la guerre tendent à affaiblir la société civile et à restreindre les droits fondamentaux, y compris la participation politique, l'accès à l'information publique et la liberté d'expression. Cela complique la transition vers un régime civil après la guerre et retarde la restauration des libertés restreintes, entraînant un manque de transparence et entravant les efforts de consolidation de la gouvernance démocratique. |
| ÉTAT DE DROIT | L'état de droit est souvent gravement fragilisé par la dégradation ou l'effondrement, durant le conflit, des institutions juridiques, judiciaires, ainsi que celles chargées de l'application des lois. Les cadres juridiques peuvent être obsolètes, appliqués de manière inégale ou inefficacement. Cela peut mener à une impunité qui mine la confiance publique dans les institutions étatiques et fait obstacle à l'objectif plus large de consolidation de la gouvernance démocratique. Dans ces contextes, des mécanismes de résolution des conflits non étatiques ou des systèmes juridiques hybrides peuvent émerger pour répondre aux besoins de justice lorsque les institutions étatiques sont incapables ou refusent d'intervenir. |
| PARTICIPATION | Une absence de séparation claire entre la direction civile et militaire peut mener à des abus de pouvoir et à la politisation de l'armée, entraînant des nominations basées sur la loyauté politique plutôt que sur les compétences professionnelles. Cela nuit à la prise de décision inclusive, érode la confiance dans la gouvernance du secteur de la sécurité et produit des politiques sécuritaires qui servent des intérêts étroits plutôt que la population dans son ensemble. Dans ce contexte, la participation des femmes, des minorités ethniques et religieuses, des victimes de la guerre et des anciens combattants doit être priorisée dans la réforme du secteur de la sécurité (RSS), compte tenu de l'impact disproportionné de la guerre sur ces groupes. Leur participation significative à la RSS doit constituer un élément central dans la conception des futures institutions de sécurité et dans la négociation des accords après-guerre. |
| RÉACTIVITÉ | Les acteurs du secteur de la sécurité, tels que les forces armées, la police, les services de renseignement et les gardes-frontières, traditionnellement axés sur la défense nationale, peuvent ne pas s'adapter aux nouvelles responsabilités dans un contexte d'après-guerre et manquer de capacité pour répondre aux besoins émergents, tels que l'aide humanitaire, la gestion du contrôle aux frontières et l'assistance à l'évacuation des réfugiés et des personnes déplacées internes. |
| EFFICACITÉ | Les forces armées demeurent souvent surdimensionnées et sont rarement agiles ou réactives face à des menaces complexes et localisées qui apparaissent après la guerre. De plus, sans systèmes clairs de promotion, de formation et d'adoption de doctrines modernes, le personnel militaire peut manquer des compétences et de la direction nécessaires pour répondre efficacement aux défis sécuritaires évolutifs. |
| EFFICIENCE | Les budgets de la défense sont souvent disproportionnellement importants, consommant une part significative des ressources financières limitées de l'État. Cela peut réduire les investissements essentiels dans d'autres secteurs critiques et faire en sorte que les États d'après-guerre peinent à répondre aux besoins non sécuritaires de leur population tout en maintenant un appareil de défense surdimensionné. |
| DROITS HUMAINS | Lorsque la réglementation, le contrôle et la responsabilisation du secteur de la sécurité font défaut, le risque d'atteintes aux droits humains, telles que la détention arbitraire, la torture ou l'usage excessif de la force, augmente. De plus, lorsque l'accès à la justice est limité et que la société civile s'est affaiblie durant la guerre, il devient difficile de documenter ces violations ou de tenir les responsables pour compte, ce qui renforce une culture d'impunité. En l'absence de mécanismes de justice transitionnelle, les violations passées restent souvent sans réponse, laissant les victimes sans reconnaissance ni réparation adéquate. Ces facteurs peuvent saper la confiance publique et entraver les efforts visant à établir un secteur de la sécurité post-guerre légitime et responsable. |
| ÉGALITÉ DES GENRES | Les femmes jouent divers rôles pendant la guerre, notamment en tant que combattantes, soutiens ou associées aux forces armées ou groupes armés. Cette diversité d'expériences est souvent négligée, conduisant à des accords post-guerre et à des politiques de sécurité qui ne répondent pas adéquatement aux besoins spécifiques de sécurité des femmes, notamment en ce qui concerne la protection contre les violences basées sur le genre, dont les taux augmentent fréquemment pendant et après les conflits. Mettre en œuvre la responsabilité des auteurs de violences basées sur le genre en temps de guerre, qu'ils soient étatiques ou non étatiques, demeure un défi particulier, les victimes ayant rarement accès aux réparations et à la justice. |

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux Documents d'information sur la réforme du secteur de la sécurité (RSS) suivants : [La gouvernance du secteur de la sécurité](#); [Processus de paix](#); [L'égalité des genres et la réforme du secteur de la sécurité](#); et [L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité](#).

FIGURE 3 INTERVENTIONS CLÉS DE LA RECONSTRUCTION DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ APRÈS-GUERRE ET DE LA RÉFORME DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ APRÈS-GUERRE

RECONSTRUCTION DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ APRÈS-GUERRE

Axée sur la stabilisation de l'environnement sécuritaire et le rétablissement des fonctions essentielles de sécurité après la cessation des violences

Exemples d'interventions clés :

Rétablissement des services de sécurité de base tels que la police, le contrôle des frontières et les unités d'intervention d'urgence ; garantie de la capacité opérationnelle immédiate des forces de sécurité ; reconstruction des infrastructures de sécurité endommagées, telles que les commissariats de police, les casernes militaires et les postes-frontières.

RSS APRÈS-GUERRE

Axée sur la réalisation d'une durabilité à long terme dans la gouvernance de la sécurité

Exemples d'interventions clés :

Renforcement du contrôle civil ; professionnalisation des forces de sécurité ; mise en œuvre d'un recrutement basé sur le mérite ; et intégration de politiques sensibles au genre dans les cadres de gouvernance du secteur de la sécurité.

efforts de reconstruction des institutions de sécurité qui ne prennent pas en compte des évaluations critiques peuvent, involontairement, renforcer des cultures organisationnelles militarisées, ancrer des dynamiques de pouvoir hiérarchiques et exclusives, et légitimer des individus ou groupes liés à des violations passées des droits humains, compromettant ainsi les objectifs de la RSS.

Une fois que cette phase de reconstruction a atteint une stabilité opérationnelle, les processus de réforme du secteur de la sécurité (RSS) peuvent véritablement commencer, marqués par un passage à l'examen des dimensions institutionnelles et de gouvernance du secteur de la sécurité. Cela comprend la clarification des rôles et mandats institutionnels, la réforme des cadres juridiques et politiques, le renforcement du contrôle civil et démocratique, ainsi que la promotion d'une responsabilisation plus large grâce à une participation inclusive de la société civile et des communautés concernées.

QUELLES SONT LES PRINCIPALES STRATÉGIES EXTERNES DES ÉTATS D'APRÈS-GUERRE POUR MENER LA RSS ?

Les facteurs structurels et politiques qui facilitent ou entravent les efforts de réforme du secteur de la sécurité (RSS) après un conflit, et qui constituent l'environnement international, régional et géopolitique plus large dans lequel se déroule la RSS après-guerre, sont appelés conditions externes. Ces conditions sont façonnées par des éléments tels que la nature et les termes de l'accord de paix, ainsi que par l'ampleur de l'engagement international, et influencent donc la gamme de stratégies externes dont disposent les autorités nationales.

Conditions externes favorisant la RSS après-guerre :

- **L'instauration d'un environnement de sécurité stable**, qui suit souvent la cessation des hostilités par un cessez-le-feu, peut ouvrir la voie à un compromis plus approfondi après la guerre. Cet environnement est essentiel pour initier et maintenir la RSS après-guerre,

et il soutient les mesures continues de consolidation de la confiance, y compris le suivi, le règlement des différends, et l'appui à la mise en œuvre tout au long de la transition après-guerre, mesures qui renforcent la crédibilité des compromis. De tels efforts peuvent être appuyés par des acteurs externes au moyen d'opérations de maintien de la paix, de missions de surveillance, de garanties de sécurité ou de mesures diplomatiques, y compris des sanctions. Cet engagement peut être influencé par des intérêts stratégiques, des préoccupations de sécurité régionale et des engagements normatifs en faveur de la consolidation de la paix et de la gouvernance démocratique, et il peut influencer sur la forme, l'ampleur et la durée du soutien.

- **L'accès au financement international et à l'assistance technique** est essentiel pour éviter que la RSS après-guerre ne devienne lente, fragmentée ou non viable. Les acteurs externes peuvent offrir des ressources essentielles, un appui au développement institutionnel et un transfert de connaissances, ou encore aider à concevoir des réformes inclusives et adaptées au contexte. En même temps, lorsque des acteurs externes ont soutenu des parties opposées pendant un conflit ou continuent de poursuivre des agendas divergents après celui-ci, leur implication peut se traduire par des offres d'assistance non coordonnées ou contradictoires, qui varient quant à leur transparence ou à leur alignement sur les objectifs nationaux à long terme de la RSS.
- **Le soutien politique et diplomatique externe** contribue à légitimer les gouvernements après-guerre et leur action en matière de RSS, tout en facilitant l'accès à une aide et à des investissements essentiels. Ce soutien peut inclure la reconnaissance diplomatique, la participation à des forums régionaux ou multilatéraux et la promotion de l'engagement international, mais aussi le développement du commerce et de l'économie, qui favorise la stabilité à long terme et réduit la dépendance à l'égard de l'aide extérieure.

Lorsque ces conditions existent et se renforcent mutuellement, elles permettent de mettre en œuvre une RSS après-guerre efficace. En leur absence, les efforts de réforme risquent non seulement de prendre du retard, mais aussi de souffrir d'un manque de coordination et d'une légitimité amoindrie. Cela dit, l'instauration et le maintien de conditions externes favorables à la RSS après-guerre sont influencés par des facteurs structurels plus larges, notamment l'issue de la guerre et les termes du règlement après-guerre, qui déterminent tous les options stratégiques dont disposent les autorités nationales pour façonner l'environnement après-guerre.

Les autorités disposent de stratégies externes à trois niveaux d'engagement :

- **Les stratégies au niveau multilatéral** incluent la participation à des institutions et alliances internationales qui offrent aux États un accès à une aide financière suite à une guerre, ainsi qu'à une expertise technique et à un développement institutionnel à long terme. Ces stratégies exercent également une influence normative et comportent souvent des mécanismes de stabilisation, tels que des missions de maintien de la paix ou un appui à la formation, qui sont essentiels dans la phase initiale de relance.
- **Les stratégies au niveau régional** découlent de la volonté pour les États après-guerre de traiter des préoccupations de sécurité communes en collaboration avec les pays voisins et les organisations régionales. Une telle stratégie peut soutenir des réponses conjointes aux menaces transfrontalières, par exemple en permettant une assistance technique et financière adaptée au contexte. Un engagement régional de ce type peut renforcer la légitimité des États après-guerre et conduire à une RSS adaptée aux besoins locaux.
- **Les stratégies de niveau bilatéral** impliquent un engagement ciblé, généralement établi par un partenariat direct entre deux États et visant à traiter des enjeux de sécurité spécifiques d'intérêt commun. La coopération bilatérale peut offrir un soutien souple et rapide, qu'il soit financier, militaire ou diplomatique, mais elle peut créer des asymétries si l'un des acteurs domine l'agenda de réforme. L'efficacité des stratégies bilatérales dépend donc du degré de leur alignement avec les stratégies et objectifs nationaux, ainsi que de la qualité de leur coordination avec les efforts régionaux et multilatéraux.

Ces formes d'engagement sont complémentaires et peuvent se recouper en pratique, par exemple lorsque des organisations régionales contribuent à des opérations de paix multilatérales, ou lorsque des acteurs bilatéraux interviennent par le biais de financements communs ou de plateformes multipartites. Pour éviter les doublons, il est ainsi essentiel d'assurer la coordination et la cohérence entre ces niveaux. Quelle que soit la modalité, les stratégies externes doivent toujours soutenir des processus de RSS portés au niveau national et promouvoir la gouvernance démocratique, en accordant une attention particulière aux questions de genre, de jeunesse et d'inclusion.

COMMENT LES ACTEURS DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ PEUVENT-ILS CONTRIBUER À LA RSS APRÈS-GUERRE ?

Dans les contextes d'après-guerre, les acteurs du secteur de la sécurité tels que les forces armées, la police, les services de renseignement et les gardes-frontières doivent souvent s'adapter rapidement à des rôles et responsabilités en constante évolution. Leur implication dans la RSS après-guerre revêt de multiples facettes et nécessite une supervision rigoureuse afin de réduire les risques, notamment la possible remontée de la violence ou la poursuite d'une gouvernance militarisée. Dans certains cas, cela peut impliquer un engagement avec des chefs de milices qui doivent encore être incités à renoncer à une posture armée pour entrer dans le processus politique, soit par une intégration aux structures de sécurité formelles, soit par le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (DDR). Cette transition dépend du contexte politique et de l'existence d'incitations crédibles ; si elle n'est pas gérée avec soin, elle peut affaiblir la confiance dans le processus global de RSS et entraver les efforts de stabilisation et de réforme à long terme.

Les rôles des acteurs du secteur de la sécurité sont différenciés mais interdépendants, couvrant des dimensions stratégiques, organisationnelles et opérationnelles :

- **Les prestataires de services sécurité**, tels que les forces armées, la police, les services de renseignement et les gardes-frontières, jouent un rôle crucial dans la prévention d'une résurgence de la violence et dans le rétablissement de la confiance entre l'État et la population. Leurs responsabilités dans un contexte d'après-guerre s'étendent souvent à l'assistance humanitaire, à la facilitation du retour des populations déplacées, au soutien des activités de stabilisation et à la protection des populations affectées. Les acteurs non étatiques de la sécurité, comme les entreprises militaires et de sécurité privées (EMSP), contribuent de plus en plus au paysage sécuritaire après-guerre. Ces entreprises peuvent être composées d'anciens combattants qui les fondent ou les rejoignent, et opèrent au niveau national et/ou international. Si l'engagement des EMSP peut soutenir la réintégration et offrir des opportunités d'emploi, il peut également poser des défis en termes de régulation, de responsabilité et d'alignement des activités avec les priorités nationales de sécurité.
- **Les institutions de gestion de la sécurité**, telles que les ministères de la défense, de l'intérieur, et de la justice, jouent un rôle critique en facilitant la transition d'une gouvernance militaire à une civile, en établissant des lignes de priorité claires et des processus gouvernant les prises de décisions dans le cadre du secteur de la sécurité. Cela est crucial pour la planification stratégique, ainsi que pour la conceptualisation et la mise en œuvre de RSS approfondie en coopération étroite avec des acteurs locaux ainsi qu'externes, ce qui est vital dans des contextes où la légitimité et la capacité opérationnelle

seraient limitées à travers le pays. Ces acteurs ont la responsabilité de naviguer des contextes politiques sensibles, gérer les forces héritées du passé et de mettre en place des cadres inclusifs pour la réforme.

- **Les organes formels de contrôle**, tels que les parlements et leurs commissions spécialisées, les institutions de médiation (ombudsman), les commissions indépendantes de surveillance, les tribunaux et les bureaux d'audit, jouent un rôle clé dans la promotion de la transparence et de la responsabilité à travers l'ensemble du secteur de la sécurité. Ces organes surveillent la mise en œuvre des réformes, examinent le comportement des acteurs de la sécurité, contrôlent les budgets et les dépenses, et veillent au respect des normes juridiques et des droits humains. Dans les contextes d'après-guerre, ils peuvent également contribuer aux révisions constitutionnelles ainsi qu'à l'adoption ou à la modification de la législation liée à la sécurité, aidant ainsi à aligner le secteur sur les principes de la gouvernance démocratique et à garantir sa capacité à relever de nouveaux défis sécuritaires. Des mécanismes hybrides ou coutumiers, tels que des conseils traditionnels ou des observateurs communautaires, peuvent aussi jouer un rôle crucial dans la supervision et la promotion de la responsabilité en contexte d'après-guerre. Ces structures informelles peuvent combler des lacunes de gouvernance, mais elles nécessitent un engagement et un soutien attentifs afin d'assurer que leurs pratiques soient conformes aux principes des droits humains et à l'État de droit.
- **Les organes de contrôle informels**, tels que les organisations de la société civile, les groupes de défense des droits des femmes, les associations représentant les minorités ethniques et religieuses, ainsi que les médias indépendants, jouent un rôle indispensable dans la promotion de la responsabilité et de la transparence en contexte d'après-guerre. Cela revêt une importance particulière après la fin de la loi martiale, suite à quoi le contrôle démocratique formel peut avoir été suspendu ou affaibli et que la confiance du public dans les institutions étatiques souvent affaiblie. En surveillant les institutions de sécurité, en documentant les abus, en défendant les droits des victimes et en promouvant des agendas de réforme inclusifs et fondés sur les droits, ces mécanismes informels de contrôle contribuent à maintenir la vigilance publique, à donner une voix aux communautés affectées et à encourager l'engagement citoyen dans la gouvernance de la sécurité, même lorsque les institutions formelles sont faibles, contestées ou en reconstruction. Leurs contributions sont particulièrement cruciales pour garantir que les réformes répondent aux divers besoins sociaux et soient ancrées dans des valeurs démocratiques.

- **Les acteurs externes**, tels que les organisations internationales et régionales, les bailleurs de fonds, les institutions multilatérales, les agences de développement et les organisations non gouvernementales internationales, apportent un soutien essentiel aux efforts de RSS après-guerre en fournissant de l'expertise technique, des ressources financières et du renforcement des capacités. Ils aident également les acteurs locaux du secteur de la sécurité à mettre en œuvre les réformes et facilitent le dialogue avec les autorités civiles.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer aux documents d'information sur la RSS suivants: [Le secteur de la sécurité : rôles et responsabilités dans la prestation, la gestion et le contrôle de la sécurité](#); [Les parlements : rôles et responsabilités dans la bonne gouvernance du secteur de la sécurité](#).

COMMENT LA RSS APRÈS-GUERRE PEUT-ELLE AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?

Les conditions externes et les stratégies mises en œuvre par les États après un conflit contribuent à façonner l'environnement de réforme en apportant un élan, des ressources et une légitimité politique. Toutefois, un progrès durable dépend du degré auquel le processus de réforme aboutit à une transformation interne. La RSS après conflit y contribue en réorientant les fonctions, les structures et les relations au sein du secteur de la sécurité, renforçant ainsi l'efficacité et la responsabilisation de ce dernier. Cela requiert une approche globale combinant l'engagement externe avec des efforts de réforme au niveau national, visant à améliorer la capacité opérationnelle tout en instaurant une gouvernance et un contrôle solides.

Actions clés pour renforcer l'efficacité du secteur de la sécurité dans un contexte après-guerre :

- **Clarifier les mandats et les rôles** : Les acteurs du secteur de la sécurité opèrent souvent avec des responsabilités floues et des fonctions qui se recoupent. La RSS y remédie en définissant clairement les rôles et les mandats de ces acteurs, ce qui permet de garantir qu'ils agissent dans un cadre juridique solide, tout en réduisant les doublons, en renforçant la cohérence et en soutenant des opérations plus efficaces et conformes à la loi. Cela est essentiel pour rétablir la légitimité de la police, qui doit passer, dans un contexte d'après-guerre, de rôles de combat ou de contre-insurrection à des missions de maintien de l'ordre, de protection des droits humains et de sécurité des communautés.
- **Améliorer la coordination et les structures de commandement** : La RSS encourage le développement de structures de commandement intégrées, de mécanismes de coordination et de protocoles de communication, renforçant ainsi

le leadership et la cohérence opérationnelle. Dans un contexte d'après-guerre, caractérisé par des opérations conjointes et des engagements de multiples acteurs, cela réduit la concurrence institutionnelle et permet de mener des opérations conjointes plus cohérentes et stratégiques.

- **Renforcer la capacité opérationnelle** Les acteurs du secteur de la sécurité dans un contexte d'après-guerre sont susceptibles de faire face à des défis de capacité très différents et nécessitent donc des interventions adaptées. Par exemple, dans certains contextes, ils peuvent être confrontés à une crise de compétences réduites, à des procédures obsolètes et à une infrastructure affaiblie, tandis que dans d'autres, on observe une suraccentuation des besoins militaires au détriment de la capacité de répondre aux missions de sécurité civile. Dans les deux cas, la RSS soutient la capacité opérationnelle en rétablissant les fonctions essentielles et en guidant la transition vers une prestation de sécurité responsable et orientée vers les besoins des civils.
- **Soutenir la planification stratégique** L'efficacité à long terme de la RSS après-guerre est liée à l'élaboration de stratégies nationales de sécurité, de doctrines opérationnelles et de politiques institutionnelles. Les processus de planification, qui doivent être inclusifs, doivent tenir compte de manière réaliste des contraintes de capacité et des sensibilités politiques, ainsi que relier les stratégies aux cadres budgétaires à moyen et long terme afin d'en garantir l'accessibilité financière et la durabilité.
- **Alignement sur les besoins de sécurité** La RSS après-guerre vise à restructurer un secteur de la sécurité qui puisse refléter les défis sécuritaires actuels et émergents, plutôt que ceux rencontrés auparavant en temps de guerre. Aligner le secteur sur les besoins de sécurité d'une société après-guerre nécessite une approche inclusive des populations déplacées, des citoyens des anciennes zones touchées, ainsi que des régions dans lesquelles la confiance du public est faible. Une telle approche doit s'appuyer sur des évaluations de la sécurité locale et impliquer les communautés dans un dialogue sur la définition des priorités.

COMMENT LA RSS APRÈS CONFLIT PEUT-ELLE RENFORCER LA RESPONSABILITÉ AU SEIN DU SECTEUR DE LA SÉCURITÉ ?

Dans les contextes d'après-guerre, la responsabilisation au sein du secteur de la sécurité constitue à la fois un objectif central de la RSS et une condition préalable à la consolidation de la gouvernance démocratique et de la paix durable. En temps de guerre, l'application prolongée d'états d'urgence ou de la loi martiale conduit souvent à une érosion des mécanismes institutionnels de contrôle et d'équilibre. Le cadre structuré de la RSS favorise le rétablissement de la responsabilité juridique et politique, la mise en place d'un contrôle civil efficace, ainsi que l'alignement du secteur de la sécurité sur les principes démocratiques.

Actions clés servant à renforcer la responsabilité au sein du secteur de la sécurité dans un contexte d'après-guerre :

- **Soutenir la gouvernance civile de la politique de sécurité** Des élections présidentielles et parlementaires libres et équitables sont essentielles pour conférer une légitimité au leadership civil et établir une base institutionnelle pour le contrôle du secteur de la sécurité. La RSS peut soutenir des processus électoraux crédibles et transparents en définissant clairement les rôles et les responsabilités des acteurs de la sécurité et en veillant à ce que leur conduite professionnelle soit conforme aux mandats constitutionnels. Cela contribue à prévenir les ingérences politiques, à renforcer la confiance du public et à consolider la légitimité à la fois du processus électoral et des structures de gouvernance plus larges.
- **(Ré)établir le contrôle interne et externe** La RSS promeut le rôle des parlements, des commissions de contrôle, des institutions médiation et de la société civile, qui représentent différentes couches de la population en surveillant la conduite et les dépenses des acteurs du secteur de la sécurité. Dans les contextes d'après-guerre où la police a été militarisée, la RSS soutient également le rétablissement d'une police civile, ce qui nécessite formation, réformes institutionnelles et mécanismes de contrôle indépendants.
- **Renforcer les cadres juridiques et réglementaires** Dans les contextes d'après-guerre, les cadres juridiques sont souvent obsolètes, fragmentés ou mal alignés avec les normes démocratiques. La RSS appuie un processus de rédaction et de révision des lois relatives au secteur de la sécurité, afin de définir les mandats, limites et responsabilités des acteurs de la sécurité de manière claire, fournissant ainsi une base pour une conduite conforme à la loi, et permettant des mécanismes efficaces de responsabilité.

- **Promouvoir la transparence dans la budgétisation et les opérations** Dans les environnements après-guerre, le contrôle financier est souvent faible, ce qui accroît les risques de corruption. La RSS introduit des procédures standardisées, des audits indépendants et des obligations de rendre des comptes. Ces procédures augmentent la transparence des processus de planification budgétaire, d'approvisionnement et de dépenses. Lorsque la budgétisation et la planification financière sont intégrées à la RSS, les réformes sont également plus réalistes et durables dans le temps.
- **Soutenir la formation en matière de droits humains et des normes associées** Lorsque des violations ont pu survenir dans le passé, la RSS après-guerre aide à prévenir de futurs abus et à renforcer la responsabilité en intégrant les normes internationales de droits humains et les principes du droit international humanitaire dans les formations, les codes de conduite et les procédures opérationnelles, institutionnalisant ainsi des pratiques basées sur les droits. Cela inclut la formation sur le traitement légal des détenus et des prisonniers de guerre conformément aux Conventions de Genève (1949), les mesures de mise en œuvre de responsabilité en cas de violences sexuelles, ainsi que l'adoption d'approches sensibles au genre au sein du secteur de la sécurité.
- **Intégrer les mécanismes de justice transitionnelle** Après un conflit, la prise en compte des abus commis est essentielle pour reconstruire la confiance du public et instaurer une responsabilité durable. La justice transitionnelle offre un cadre permettant de traiter les violations graves commises en temps de guerre, visant à reconnaître les droits des victimes, prévenir la répétition de ces violations et poser les bases d'un État légitime et responsable. La RSS contribue à ces objectifs en réformant les institutions impliquées dans les abus passés et en intégrant les droits humains, la transparence et le contrôle démocratique au sein du secteur de la sécurité.
- **Réformer les systèmes judiciaire et pénal** Dans les contextes d'après-guerre, les institutions judiciaires telles que les tribunaux, les procureurs et les systèmes pénitentiaires sont souvent faibles, politisées ou liées à des abus passés. En favorisant le respect des droits humains, la vérification institutionnelle et la coordination entre les forces de sécurité et les institutions judiciaires, la RSS soutient la réforme de la justice et de la justice pénale, deux éléments essentiels pour rétablir l'état de droit et renforcer la confiance du public dans l'État après-guerre.
- **Poursuivre la responsabilité juridique par le biais de mécanismes juridiques internationaux** La responsabilité juridique joue un rôle important dans la reconstruction de la confiance une fois la guerre terminée. Cela comprend la responsabilité pénale individuelle, par exemple pour le crime d'agression, ainsi que la responsabilité internationale de l'État pour des actes d'agression. Les efforts visant à mettre en

œuvre la responsabilité peuvent inclure l'ouverture de procédures pour l'usage illégal de la force devant la Cour internationale de Justice (CIJ) afin d'établir la responsabilité de l'État, la coopération avec la Cour pénale internationale (CPI), ou la promotion de la création de tribunaux spéciaux en cas de lacunes juridictionnelles. Un État affecté peut également saisir les juridictions régionales des droits de l'homme, défendre l'exercice de la compétence universelle par des États tiers, et investir dans la documentation et la conservation des preuves.

POUR APPROFONDIR

- Schnabel, Albrecht et Hans-Georg Ehrhart, eds.
Security sector reform and post-conflict peacebuilding. United Nations University Press, 2005.
<https://digitallibrary.un.org/record/565830?v=pdf>
- Linke, Jasper
Dispositions relatives à la RSS et au DDR dans les accords de paix
Genève : DCAF, 2025.
https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/EN_SSR_DDR_Peace_Agreements_2020.pdf
- DCAF & UN Inter-Agency SSR Task Force
Security Sector Reform & Governance (SSR&G) and Sustaining Peace.
Policy Note, 4 October 2024.
https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/dcaf-un_inter-agency_ssr_task_force_-_policy_note_thematic_consultation_pbar.pdf
- Glorioso, Ludovico et Susan Pond, eds.
Enhancing Stabilization and Strategic Partnership in a Post-Conflict Environment: A Comprehensive Approach to Human Security.
NATO Security Force Assistance Centre of Excellence, 2024.
<https://www.nsfacoe.org/wp-content/uploads/2024/10/Enhancing-Stabilization-and-Strategic-Partnership-in-a-Post-Conflict-Environment-A-Comprehensive-Approach-to-Human-Security.pdf>
- Transparency International UK
The Missing Element: Addressing Corruption through Security Sector Reform in West Africa
Transparency International Defence and Security, 2025.
https://ti-defence.org/wp-content/uploads/2021/02/SSR_in_WA_ENG_Report_v1.2.pdf
- Manea, Gabriela et Mariia Kostiv.
Pathways of Post-War Security Sector Reform in Finland, South Korea, Taiwan, and Ukraine: Conceptual and Comparative Frameworks
Genève : DCAF, 2025.
- Kähkö, Ilmari
Post-War Security Sector Reform in Finland
Genève : DCAF, 2025.
- Kim, Insoo
Post-War Security Sector Reform in South Korea
Genève : DCAF, 2025.
- Lee, Wei-chin
Post-War Security Sector Reform in Taiwan
Genève : DCAF, 2025.
- Soldatiuk-Westerveld, Julia et Emma Caals
Post-War Security Sector Reform in Ukraine: An Interpretation of Insights from Finland, South Korea and Taiwan
Genève : DCAF, 2025.
- Jasutis, Grazvydas
Post-War Security Sector Reform in Ukraine's Strategic Horizon: Navigating War Realities and Post-War Challenges
Genève : DCAF, 2025.

AUTRES RESSOURCES DU DCAF SUR LA RSS

Les publications du DCAF comprennent une large gamme de manuels et outils spécifiques permettant de guider les praticiens oeuvrant dans le domaine de la RSS et de la bonne GSS, téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : www.dcaf.ch

NOTRE MISSION



Aider les États à améliorer le mode de gouvernance de leur secteur de la sécurité.



Donner des conseils sur l'élaboration de mesures de gouvernance du secteur de la sécurité à la fois efficaces et viables.



Favoriser la mise en œuvre par les États de réformes participatives, valorisant la contribution de tous et intégrant la dimension de genre.

NOS ACTIONS



Fournir une expertise technique aux processus de RSS/G menés au niveau national.



Renforcer les capacités des acteurs étatiques et non étatiques.



Diffuser en libre accès des ressources et des résultats de travaux de recherche.



Promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance recommandées au niveau international.



Conseiller sur les questions juridiques et politiques liées au secteur de la sécurité.



**DCAF - Geneva Centre for
Security Sector Governance**

Maison de la Paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
1202 Geneva
Switzerland

 **+41 22 730 94 00**

 **info@dcaf.ch**

 **@DCAF_Geneva**

www.dcaf.ch